

Provisoire

**Réservé aux participants**

9 septembre 2022

Français

Original : anglais

---

**Commission du droit international**  
**Soixante-treizième session (Première partie)**

**Compte rendu analytique provisoire de la 3570<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 27 avril 2022, à 15 heures

**Sommaire**

Normes impératives du droit international général (*jus cogens*) (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *deux semaines au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève ([trad\\_sec\\_fr@un.org](mailto:trad_sec_fr@un.org)).



***Présents :***

*Président :* Sir Michael Wood (premier Vice-Président)

*Membres :* M. Al-Marri  
M. Argüello Gómez  
M. Cissé  
M<sup>me</sup> Escobar Hernández  
M. Forteau  
M<sup>me</sup> Galvão Teles  
M. Grossman Guiloff  
M. Hassouna  
M. Hmoud  
M. Laraba  
M<sup>me</sup> Lehto  
M. Nguyen  
M<sup>me</sup> Oral  
M. Ouazzani Chahdi  
M. Park  
M. Petrič  
M. Rajput  
M. Reinisch  
M. Ruda Santolaria  
M. Saboia  
M. Šturma  
M. Tladi  
M. Valencia-Ospina  
M. Vázquez-Bermúdez

***Secrétariat :***

M. Llewellyn Secrétaire de la Commission

*Sir Michael Wood (premier Vice-Président) prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Normes impératives du droit international général (*jus cogens*)**  
(point 4 de l'ordre du jour) (*suite*) ([A/CN.4/747](#) et [A/CN.4/748](#))

**Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite renvoyer au Comité de rédaction le texte des projets de conclusion et du projet d'annexe sur les « Normes impératives du droit international général (*jus cogens*) » figurant dans le cinquième rapport du Rapporteur spécial, compte tenu des commentaires et observations faits durant le débat.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 5.*